Ministère de la Justice Canada
2017-2018
Plan ministériel

L'honorable Jody Wilson-Raybould, c.p., c.r., députée
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Canada

L'information contenue dans cette publication ou ce produit peut être reproduite en totalité ou en partie et par n'importe quel moyen, pour des fins personnelles ou publiques non commerciales, sans frais ni autre autorisation, à moins d'indication contraire.

Nous vous demandons :

de faire preuve d'une diligence raisonnable pour vous assurer de l'exactitude du matériel reproduit;

d'indiquer à la fois le titre complet du matériel reproduit, ainsi que son auteur;

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que ladite reproduction n'a pas été produite en collaboration avec le gouvernement du Canada ou avec son approbation.

Il est interdit de reproduire et de distribuer ce document à des fins commerciales, sauf avec l'autorisation écrite du ministère de la Justice Canada. Pour en savoir davantage, veuillez consulter le ministère de la Justice Canada à : www.justice.gc.ca.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,
représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2017

ISSN 2371-6916

N° cat. : J1-18F-PDF

Table des matières

Message de la ministre 3
Aperçu de nos plans 5
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités 9
Raison d'être 9
Mandat et rôle 9
Contexte opérationnel : les conditions qui influent sur notre travail 11
Risques clés : facteurs susceptibles d'influer sur notre capacité de réaliser nos plans et d'atteindre nos résultats 13
Résultats prévus : ce que nous voulons réaliser au cours de l'année et ultérieurement 19
Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible 19
Programme 1.1 : Gouvernance du cadre juridique canadien 19
Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels 24
Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité 27
Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement 27
Services internes 33
Dépenses et ressources humaines 37
Dépenses prévues 37
Ressources humaines planifiées (équivalents temps plein ou ETP) 41
Budget des dépenses par crédit voté 41
État des résultats condensé prospectif 42
Renseignements supplémentaires 43
Renseignements ministériels 43
Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur 44
Tableaux de renseignements supplémentaires 44
Dépenses fiscales fédérales 44
Coordonnées de l'organisation 45
Annexe A : Définitions 47
Notes en fin d'ouvrage 51

Message de la ministre

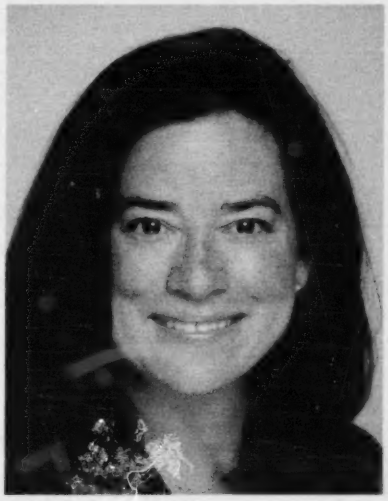

Je suis heureuse de présenter le plan stratégique du ministère de la Justice pour 2017-2018.

Notre Plan ministériel 2017-2018 présente aux parlementaires et aux Canadiens et Canadiennes des renseignements sur notre travail et sur les résultats que nous tenterons d'atteindre au cours de la prochaine année. Afin d'améliorer la reddition de comptes à l'intention des Canadiens et Canadiennes, nous adoptons un nouveau rapport simplifié, lequel remplace le Rapport sur les plans et les priorités.

Le titre du rapport a été modifié afin de tenir compte de son but : communiquer nos objectifs de rendement annuels et établir les prévisions au chapitre des ressources financières et humaines nécessaires pour atteindre ces résultats. Le rapport a aussi été restructuré afin de présenter plus clairement, plus simplement et de façon plus équilibrée les résultats réels que nous tentons d'atteindre, tout en continuant de faire preuve de transparence quant à la façon dont les deniers publics seront utilisés. Nous y décrivons les programmes et les services que nous offrons aux Canadiens et Canadiennes, nos priorités pour 2017-2018 et la façon dont notre travail nous permettra d'honorer les engagements indiqués dans notre mandat ministériel et d'atteindre les priorités du gouvernement.

Ce nouvel outil redditionnel permettra aux Canadiens et Canadiennes de suivre plus facilement les progrès accomplis par notre ministère dans la réalisation de ses priorités, lesquelles ont été précisées dans la lettre de mandat[i] que le premier ministre m'a envoyée.

Je suis très fière de ce que nous avons accompli ensemble jusqu'à maintenant. Au cours du prochain exercice, le ministère de la Justice continuera de jouer un rôle central d'appui aux priorités du gouvernement. Plus précisément, il axera ses efforts sur la réconciliation avec les Autochtones, la transformation du système de justice pénale, le renforcement des droits de la personne et le respect de la primauté du droit. Comme d'habitude, le Ministère reste déterminé à continuer d'offrir au gouvernement les meilleurs services juridiques possible, y compris toute la gamme des services d'appui et de consultation juridiques, et compte tenu de mon rôle de procureur général du Canada de traiter les litiges au nom du gouvernement avec intégrité et excellence.

En 2017-2018, la collaboration avec le ministre des Affaires autochtones et du Nord et le ministre de la Condition féminine en ce qui concerne l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées se poursuivra. De même, le Ministère travaillera avec mes collègues du Cabinet pour combler les lacunes au titre des services offerts aux Autochtones et à ceux souffrant de problèmes de santé mentale afin de les aider à relever les défis que leur

pose le système de justice pénale. Nous soutiendrons également le gouvernement dans son engagement à examiner les lois et les politiques pour faire en sorte qu'elles soient conformes aux obligations constitutionnelles et internationales concernant les droits de la personne, notamment à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Nous tenons à offrir un système de justice pénale qui est juste et équitable et qui assure la sécurité des Canadiens et Canadiennes dans un pays pacifique et prospère. Alors que nous entreprendrons de transformer le système de justice pénale au cours des prochains mois et à rehausser la confiance de la population, mon ministère et moi poursuivrons l'examen des lois et des politiques demandé par le premier ministre dans la lettre de mandat qu'il m'a fait parvenir et travaillerons en partenariat avec les intervenants du système de justice ou autres.

En plus de continuer cet examen du système, le Ministère aura un rôle central pour ce qui est de répondre aux enjeux émergents. Un de ces enjeux pressants qui aura de vastes répercussions est la légalisation et la réglementation de la marijuana.

En outre, le ministère de la Justice fournira un appui essentiel au gouvernement pour la réalisation de son engagement à défendre la Constitution et la primauté du droit, de même que des intérêts juridiques et stratégiques de nature nationale et internationale grâce à l'élaboration de politiques en matière de droit public.

Nous sommes déterminés à ce que les mesures législatives répondent aux normes les plus élevées d'équité, de justice et de respect de la primauté du droit et qu'elles respectent les principes et les valeurs de la Charte.

L'année qui vient promet d'être excitante et stimulante, alors que nous célébrons le 150e anniversaire du Canada, de même que le 35e anniversaire de l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés et de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Au moment de célébrer ces jalons importants de notre histoire, tous les Canadiens et Canadiennes doivent réfléchir à la vision d'avenir du Canada et comment notre système de justice y contribuera.

Je suis persuadée que le Ministère peut continuer à servir les Canadiens et Canadiennes, atteindre ses objectifs stratégiques – un système de justice équitable, adapté et accessible et un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité – et permettre au gouvernement du Canada d'obtenir les résultats décrits dans le présent rapport.

Gilakas'la.

L'honorable Jody Wilson-Raybould, c.p., c.r., députée
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Aperçu de nos plans

Le gouvernement du Canada s'est engagé à favoriser la croissance de l'économie, la création d'emplois et la croissance de la classe moyenne. Justice Canada appuiera ces efforts par la collaboration, l'innovation, la consultation, la transparence et la transformation. Le Ministère tiendra compte des besoins des gouvernements provinciaux et territoriaux, des changements sociaux et juridiques, des risques et des préoccupations plus générales en matière de politique sociale qui sont cruciales pour nos politiques et programmes dans tous les domaines. Il est essentiel de poursuivre la collaboration avec les provinces, les territoires, les collectivités autochtones, les intervenants et les Canadiens et Canadiennes si l'on veut favoriser l'accès à la justice, réformer le système judiciaire et améliorer les partenariats. Le ministère de la Justice appuiera le programme d'innovation du gouvernement et, à ce titre, explorera de nouvelles façons de travailler qui lui permettront de réaliser les priorités organisationnelles et gouvernementales.

Le gouvernement fédéral reconnaît qu'il est nécessaire de faire preuve d'innovation et de trouver de nouvelles façons de relever les défis persistants que les approches traditionnelles n'ont pas permis de surmonter. À l'appui de l'accent mis par le gouvernement sur l'élaboration de politiques basées sur des données probantes et sur l'instauration d'une culture d'innovation dans la conception et la prestation des programmes, le Ministère a dégagé deux millions de dollars en 2017-2018 pour soutenir les innovations dans le domaine de l'aide juridique en matière pénale. Cette somme permettra aux provinces, aux territoires et à leurs régimes d'aide juridique de trouver de nouvelles façons d'offrir des services d'aide juridique et/ou de maintenir les mesures de modernisation et de reddition de compte. Le Ministère travaillera à élaborer, à mettre en œuvre et à mettre à l'essai de nouvelles approches novatrices en matière de conception et de prestation de programmes et de politiques, et établira des processus en vue de cerner les innovations qui produisent des résultats positifs et qui pourraient être reproduites dans d'autres secteurs de programmes ou à plus grande échelle.

Les priorités du Ministère pour 2017-2018 appuient diverses priorités du gouvernement et divers engagements de la lettre de mandat. Elles ont pour but de favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones, de transformer le système de justice pénale, de renforcer les droits de la personne, la gouvernance et la primauté du droit, d'assurer des services juridiques de haute qualité en plus de mettre en œuvre un examen et une modernisation de notre stratégie en matière de litiges. Le Ministère est toujours déterminé à appuyer les priorités du renouvellement de la fonction publique du Greffier, tout en gérant la transformation organisationnelle en appui à l'excellence opérationnelle et juridique.

Programme 1.1 : Gouvernance du cadre juridique canadien

Priorité 1 : Assurer la sûreté et la sécurité et transformer le système de justice pénale

Afin d'assurer la sûreté et la sécurité des Canadiens et Canadiennes tout en transformant le système de justice pénale, il faut :

- revoir le système de justice pénale afin que les mesures législatives respectent les normes les plus élevées en matière d'équité, de justice et de respect de la primauté du droit;
- collaborer avec le ministre de la Santé, les provinces et les territoires afin de mettre en œuvre les mesures législatives liées à l'aide médicale à mourir;
- travailler avec le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile ainsi qu'avec le ministre de la Santé pour créer un processus fédéral-provincial-territorial qui mènera à la légalisation et à la réglementation de la marijuana.

Priorité 2 : Favoriser la réconciliation

Pour renouveler la relation de nation à nation entre le Canada et les peuples autochtones basée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat, il faut :

- appuyer, de concert avec le ministre des Affaires autochtones et du Nord et le ministre de la Condition féminine, la participation du gouvernement du Canada à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;
- collaborer avec le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, et le ministre des Affaires autochtones et du Nord afin de combler les lacunes du système de justice pénale au titre des services offerts aux Autochtones et à ceux souffrant de problèmes de santé mentale;
- appuyer l'engagement du gouvernement qui consiste à revoir les lois et les politiques afin de s'assurer que l'État s'acquitte de ses obligations constitutionnelles et internationales en matière de droits de la personne (p. ex., l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA));

Priorité 3 : Renforcer les droits de la personne, la gouvernance et la primauté du droit

Pour appuyer l'engagement qu'a pris le gouvernement quant au respect de la Constitution et de la primauté du droit, et pour aider le gouvernement à promouvoir les intérêts juridiques et stratégiques connexes au pays et à l'échelle internationale en élaborant des politiques en matière de droit public, il faut :

- veiller à ce que les droits des Canadiens et Canadiennes soient protégés, à ce que les activités gouvernementales témoignent de la plus grande détermination possible à respecter la Charte, et à ce que le gouvernement cherche à atteindre des objectifs stratégiques en empiétant le moins possible sur les droits et sur la vie privée des Canadiens et Canadiennes;

- consulter les provinces et les territoires pour évaluer l'intérêt qu'ils portent à l'expansion des Tribunaux unifiés de la famille et présenter une mesure législative de mise en œuvre et des mesures connexes;
- appuyer la promulgation du projet de loi C-16 afin d'ajouter l'identité de genre aux motifs interdits de discrimination en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne;
- fournir un appui stratégique aux dirigeants de Patrimoine canadien afin de rétablir un programme modernisé de contestation judiciaire;
- appuyer la révision par le gouvernement de la Loi sur l'accès à l'information, y compris l'engagement voulant que la Loi s'applique de manière adéquate aux organismes administratifs qui appuient les tribunaux fédéraux.

Programme 2.1 : Services juridiques au gouvernement

Priorité 1 : Assurer des services juridiques de haute qualité et revoir et moderniser la stratégie en matière de litiges

Pour soutenir les priorités du gouvernement du Canada en fournissant des services juridiques de haute qualité, il faut :

- fournir des services intégrés de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative à tous les ministères et organismes fédéraux afin de les aider à mettre en œuvre les politiques et priorités gouvernementales;
- appuyer le ministre de la Justice dans la mise en œuvre de l'engagement de sa lettre de mandat visant à revoir la stratégie du gouvernement en matière de litiges, et à examiner les répercussions stratégiques, financières et juridiques des litiges mettant en cause le Canada.

Services internes

Priorité 1 : Effectuer la transformation organisationnelle et viser l'excellence en gestion

Pour gérer la transformation organisationnelle qui mènera à l'excellence juridique et opérationnelle, il faut :

- par l'entremise de l'unité des résultats et de l'exécution nouvellement créée, continuer d'appuyer le Bureau du Conseil privé et le Comité du Cabinet du programme gouvernemental, des résultats et des communications que préside le premier ministre en mettant en application le cadre axé sur les résultats de Justice et en faisant rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités pangouvernementales et l'atteinte de résultats significatifs pour les Canadiens et Canadiennes;

- appuyer les priorités du renouvellement de la fonction publique dans le contexte d'Objectif 2020, en assurant l'excellence du service, en favorisant les activités de transformation et en simplifiant les processus;
- appuyer l'élaboration ou la mise en œuvre des initiatives de transformation pangouvernementales, comme Milieu de travail 2.0, la transformation de l'administration de la paye et des initiatives clés de gestion de l'information ou de la technologie de l'information;
- concrétiser la vision de l'Équipe juridique du Canada par la poursuite de trois grands piliers : une approche globale au sein du Ministère, l'excellence juridique et opérationnelle et de nouvelles façons de travailler en misant sur la gestion des talents, l'innovation et la technologie;
- poursuivre l'approche de conception numérique afin de fournir avec efficience et efficacité des services de communication au Ministère.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats prévus du ministère de la Justice Canada, veuillez consulter la section « Résultats prévus » du présent rapport.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Raison d'être

Le ministère de la Justice[ii] a pour mandat d'appuyer le double rôle du ministre de la Justice et procureur général du Canada[iii].

Dans le cadre du système fédéral canadien, l'administration de la justice est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le Ministère appuie le ministre de la Justice[iv] dans l'exécution de ses responsabilités, qui englobent 53 lois et secteurs du droit fédéral, en assurant un cadre juridique national bilingue et bijuridique, principalement dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la justice pour les victimes d'actes criminels et la justice pénale pour les jeunes), la justice familiale, l'accès à la justice, le droit applicable aux Autochtones, le droit public et le droit international privé.

Le Ministère appuie également le procureur général dans ses fonctions de premier conseiller juridique de l'État, tant dans les activités courantes du gouvernement que pour l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services pour les Canadiens et Canadiennes. Le Ministère fournit des avis juridiques au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux, représente la Couronne dans les contentieux des affaires civiles et devant les tribunaux administratifs, et rédige des textes législatifs et réglementaires.

Mandat et rôle

Le ministère de la Justice a été créé officiellement en 1868, lorsque le Parlement a adopté la Loi sur le ministère de la Justice[v] qui énonce les rôles et les responsabilités du Ministère, ainsi que ceux du ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Le ministère de la Justice joue trois rôles distincts auprès du gouvernement du Canada. Il agit en tant que :

- ministère stratégique ayant de vastes responsabilités de contrôle de toutes les affaires touchant l'administration de la justice qui sont de ressort fédéral – à ce titre, il cherche à assurer un système de justice canadien équitable, adapté et accessible pour tous les Canadiens et Canadiennes;
- fournisseur d'une gamme de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative à l'intention des ministères et organismes gouvernementaux;
- organisme central chargé d'aider le ministre de la Justice à conseiller le Cabinet sur toutes les questions juridiques.

Le ministère de la Justice compte environ 4 300 employés dévoués équivalents temps plein. Environ 59 p. 100 des employés du ministère de la Justice travaillent dans la région de la capitale nationale. Les 41 p. 100 restants assurent une solide présence nationale grâce à un réseau de bureaux régionaux et de bureaux secondaires dans tout le pays.

Plus de la moitié des employés du Ministère sont des avocats. L'autre moitié est constituée d'un vaste éventail de professionnels, notamment dans les secteurs suivants : analyse stratégique,

services parajuridiques, sciences sociales, gestion de programmes, communications, services administratifs et finances.

Pour obtenir de plus amples renseignements généraux sur le Ministère, consulter la section « Renseignements supplémentaires » du présent rapport. Pour plus de renseignements sur les engagements du ministère de la Justice formulés dans la lettre de mandat du Ministère, consulter la lettre de mandat du ministre sur le site Web du premier ministre du Canada.[vi]

Contexte opérationnel : les conditions qui influent sur notre travail

Le Ministère exerce ses activités dans un contexte en constante évolution et quelques facteurs clés influent particulièrement sur ses priorités et celles du gouvernement. Ces facteurs continueront d'avoir des répercussions sur le travail du Ministère en 2017-2018.

Sur le plan démographique, le Canada compte une population vieillissante, qui vit plus longtemps et qui se caractérise de plus en plus par une diversité culturelle et linguistique. Les Canadiens et Canadiennes autochtones sont plus jeunes que l'ensemble de la population canadienne et, même s'ils représentent un segment de plus en plus important de la population nationale, ils demeurent surreprésentés dans le système de justice pénale. Les structures familiales continuent d'évoluer avec un certain nombre de familles monoparentales, d'enfants vivant dans la pauvreté et d'enfants qui vivent avec leurs parents dans des modes de cohabitation variés et complexes. Ces réalités démographiques continueront d'influer sur l'accès à la justice et sur la prestation de programmes par le Ministère.

Dans la société canadienne les attentes sont plus élevées à l'égard des institutions publiques et de la participation des citoyens. Les Canadiens et Canadiennes s'attendent à un gouvernement ouvert et transparent qui répond rapidement et clairement à leurs besoins. Il y a des attentes grandissantes pour des communications fréquentes et significatives avec le gouvernement. Le recours croissant des Canadiens et Canadiennes aux médias sociaux pour obtenir de l'information et formuler leurs commentaires sur une vaste gamme de questions sociales, juridiques et liées à la justice offre l'occasion de les faire participer et de recueillir les points de vue de partenaires communautaires et des citoyens.

Les progrès constants de la technologie, notamment dans la transmission et la gestion de l'information, rendent possibles de nouvelles façons de communiquer et de travailler. Par contre, ces progrès créent des demandes et des pressions nouvelles. Les technologies de pointe accélèrent le changement. Les organismes doivent gérer des volumes d'information électronique en croissance rapide et dont les formes changent constamment. En outre, l'adoption de ces nouvelles technologies peut présenter des dangers nouveaux pour la vie privée et la sécurité des Canadiens et Canadiennes, et exigent des réponses nouvelles en fait de législation, de politiques et de programmes.

Les enjeux en matière de justice sont de plus en plus de nature mondiale. Par conséquent, le contexte mondial de la justice est un élément important dont il faut tenir compte dans l'élaboration du système de justice canadien, la promotion de la sécurité des Canadiens et Canadiennes et l'exploration de nouveaux débouchés. De plus, les changements importants sur la scène internationale, l'incertitude économique mondiale qui perdure, la faible croissance économique et l'inégalité croissante du revenu continuent d'être d'importantes préoccupations

pour divers ordres de gouvernement au Canada et à l'étranger. Ces conditions économiques façonnent les priorités stratégiques et nous obligent à chercher de nouvelles façons plus efficaces d'offrir les programmes et les services.

Bon nombre de ces conditions opérationnelles sont décrites dans la vision pour la fonction publique d'Objectif 2020 du greffier du Conseil privé. Alors que le Ministère prend les mesures pour exécuter le mandat du gouvernement en 2017-2018, il continue d'être guidé par cette vision d'offrir de meilleurs services à un coût moindre grâce à des activités de transformation, à savoir la collaboration, l'innovation, la simplification des processus et la création d'une fonction publique hautement performante et adaptable.

Risques clés : facteurs susceptibles d'influer sur notre capacité de réaliser nos plans et d'atteindre nos résultats

La gestion et surveillance efficace des principaux risques organisationnels pour le Ministère appuieront la mise en œuvre de ses priorités pour 2017-2018.

La rapidité avec laquelle de nouveaux enjeux stratégiques surviennent ou évoluent constitue une source constante d'incertitude et présente des défis sur le plan de l'adoption en temps opportun de politiques et de programmes pour y répondre. En plus de cette complexité, la nature variée des enjeux et le caractère du système de justice canadien à plusieurs niveaux exigent la participation et la collaboration de nombreux partenaires et intervenants, y compris les provinces et les territoires, d'autres ministères fédéraux, des organisations non gouvernementales, des collectivités intéressées et des institutions internationales. Il peut arriver que ces rapports soient touchés par la nécessité d'établir un équilibre entre les attentes et les intérêts, ce qui peut être encore plus difficile à réaliser en période d'incertitude économique.

Pour gérer ces risques, le Ministère continuera de suivre les tendances émergentes afin d'éclairer la planification à long terme et de maintenir la capacité de réaction de ses politiques et de ses programmes. Le Ministère dérogera à son approche conventionnelle en matière de consultation et entreprendra une stratégie de mobilisation réfléchie, visant à assurer une représentation distincte et plus diversifiée des réseaux, organismes et groupes externes. De plus, le Ministère continuera à maintenir un dialogue étroit avec nos partenaires provinciaux et territoriaux. Le Ministère continuera également d'entretenir un dialogue étroit avec les partenaires et intervenants, notamment en améliorant sa stratégie de consultation avec les provinces et les territoires et avec les Canadiens et Canadiennes afin de mieux tenir compte des priorités du gouvernement. En plus d'exécuter ces activités, le Ministère poursuivra la planification de la relève et la gestion des talents en vue de conserver les connaissances, les compétences et l'expertise nécessaires pour naviguer dans ce contexte complexe en matière de politiques et de programmes.

Le Ministère doit aussi maintenir la capacité adéquate pour répondre aux besoins juridiques du gouvernement fédéral. Cette responsabilité comprend toujours un certain niveau d'incertitude puisque le travail juridique est de plus en plus complexe et multisectoriel et que la pratique du droit n'est pas statique. De plus, lorsque les ministères clients adoptent de nouvelles priorités, la nature ou le volume des services juridiques requis peut changer. Il est de plus en plus difficile de répondre à ces changements en matière de besoins juridiques, alors que les ministères essaient de contenir les dépenses liées aux services juridiques.

Pour contrer cette incertitude, le Ministère continuera de se concentrer sur la planification concertée avec les clients, y compris l'échange d'information sur la gestion efficace des risques juridiques, les facteurs déclencheurs et les coûts des services juridiques, sans oublier le rôle

adéquat que doivent jouer les avocats-conseils. Ce travail continuera à se fonder sur les données provenant de l'Examen des services juridiques qui avait pour but de déterminer comment gérer la demande en services juridiques et d'assurer la viabilité financière à long terme de ces services. Les mesures découlant de l'Examen des services juridiques, qui ont été approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor en juin 2014, ont contribué grandement à l'efficacité du Ministère. Ces mesures ont porté principalement sur la redéfinition des services juridiques, l'établissement de partenariats avec les clients et la simplification du fonctionnement opérationnel. Grâce à sa détermination constante à innover et à s'améliorer, le Ministère essaiera de gérer la demande et de simplifier les processus de façon encore plus efficace.

Principaux risques

Risques	Stratégie de réponse au risque	Lien aux programmes du Ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles (le cas échéant)
Répondre à des priorités stratégiques nouvelles et émergentes – Il y a un risque que la vaste portée et la grande complexité du système de justice posent des défis continus pour l'élaboration de politiques et de programmes en temps opportun.	• Continuer de surveiller, d'étudier et d'analyser les tendances émergentes pour appuyer une planification prospective • Mener des séances de planification ministérielle périodiques afin de promouvoir l'échange d'information et la prise en considération coordonnée d'enjeux stratégiques clés • Continuer à préparer la relève par la gestion des connaissances et le perfectionnement professionnel et en matière de leadership	**Résultat stratégique 1** – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible **Programme 1.1** – Gouvernance du cadre juridique canadien	• Investir dans la croissance de l'économie et protéger l'environnement • Mettre l'accent sur l'ouverture et la transparence • S'engager à favoriser la réconciliation • Revoir le système de justice pénale et modifier le cadre juridique en ce qui concerne les efforts anti-terroristes, les armes à feu et la marijuana • Collaborer avec d'autres ministères et mettre en œuvre rapidement les engagements de la lettre de mandat • Veiller à ce que les droits et les renseignements personnels des Canadiens et Canadiennes soient respectés
Maintenir les partenariats nécessaires à l'élaboration et à la prestation de politiques et de	• Maintenir un dialogue étroit avec tous les partenaires • Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de	**Résultat stratégique 1** – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible	• Investir dans la croissance de l'économie et protéger l'environnement • Créer un gouvernement ouvert et transparent

Risques	Stratégie de réponse au risque	Lien aux programmes du Ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles (le cas échéant)
programmes – Il y a un risque que les relations avec les partenaires et les intervenants essentiels du système de justice pourraient s'affaiblir si elles ne sont pas entretenues activement.	participation des intervenants pour l'élaboration de politiques et le financement de programmes • Continuer de chercher des tribunes novatrices de collaboration	**Programme 1.1** – Gouvernance du cadre juridique canadien	• S'engager à favoriser la réconciliation • Revoir le système de justice pénale et réduire la surreprésentation des Autochtones • Collaborer avec d'autres ministères pour mettre en œuvre les mesures législatives sur l'aide médicale à mourir, légaliser et réglementer la marijuana et élaborer et appliquer un cadre national de réconciliation à la suite de la Commission de vérité et réconciliation
Répondre à l'évolution de la demande en matière de services juridiques – – Il y a un risque que les changements imprévus du volume ou de la nature des demandes de services juridiques, ainsi que les changements au titre de la gestion de la pratique du droit, pourraient avoir une incidence sur la capacité du Ministère de fournir des services efficaces et financièrement viables.	• Collaborer avec les clients, notamment en assurant une planification conjointe visant à respecter les priorités du gouvernement, et gérer les risques juridiques de façon rentable • Améliorer le modèle de prestation des services juridiques grâce à l'innovation et à l'amélioration continue des pratiques ministérielles	**Résultat stratégique 2** – Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité **Programme 2.1** – Services juridiques au gouvernement	• Réformer la Loi anti-terroriste de 2015 • Exécuter les mesures législatives du projet de loi C-14 sur l'aide médicale à mourir • Légaliser et réglementer la marijuana • Moderniser la Stratégie de cyber sécurité du Canada • Revoir le système de justice pénale • Revoir la relation de nation à nation entre le Canada et les peuples autochtones et favoriser la réconciliation • Investir massivement dans les infrastructures • Favoriser le développement économique des Autochtones • Assurer la sécurité aux frontières (Plan d'action Par-delà la frontière) • Collaborer avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour mettre en œuvre la Stratégie en matière de compétences mondiales et l'Autorisation de voyage électronique • Favoriser l'innovation en agriculture (c'est-à-dire des

Risques	Stratégie de réponse au risque	Lien aux programmes du Ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles (le cas échéant)
			recherches et des découvertes scientifiques) • Appuyer la création d'une Banque de l'infrastructure • Assurer la gouvernance environnementale, établir le prix du carbone et exécuter l'Accord de Paris sur le climat, notamment le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques • Promouvoir le Programme d'innovation dans le but d'aider les entreprises canadiennes à croître et à tirer parti des accords commerciaux et de la modernisation du commerce intérieur • Appuyer le Projet d'approvisionnement en vue du remplacement de la flotte de CF-18 et la mise en application de la Stratégie nationale de construction navale • Appuyer la diplomatie canadienne et le leadership du Canada relativement aux enjeux internationaux clés • Appuyer la lutte de l'Agence du revenu du Canada contre l'évasion et l'évitement fiscaux • Prodiguer des conseils juridiques et stratégiques en matière de protection des renseignements confidentiels et d'accès à l'information dans le cadre d'un appui accru aux initiatives de métadonnées et de gouvernement ouvert • Défendre l'équité, la justice, et le respect de la Charte, à l'occasion de contestations en vertu de la Charte • Revoir la stratégie en matière de litiges en collaborant avec les ministères clients à propos des positions de litiges afin

Risques	Stratégie de réponse au risque	Lien aux programmes du Ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles (le cas échéant)
			d'adopter une approche pangouvernementales

Résultats prévus : ce que nous voulons réaliser au cours de l'année et ultérieurement

Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer l'établissement d'un système de justice canadien équitable, adapté et accessible. Ce résultat stratégique se veut une responsabilité partagée par de nombreux intervenants, y compris le Parlement, la magistrature, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, une vaste gamme d'organisations non gouvernementales et d'intervenants et, ultimement, de tous les Canadiens et Canadiennes.

Programme 1.1 : Gouvernance du cadre juridique canadien

Description

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer l'application d'un cadre juridique national bijuridique et bilingue en ce qui a trait à l'administration de la justice, cadre qui contribue à ce que le Canada soit une société juste et sécuritaire et à ce que la population canadienne ait confiance dans le système de justice du pays. Le Ministère élabore et met à l'essai des approches novatrices visant à renforcer le cadre juridique dans les domaines suivants : le droit pénal, le système de justice pénale pour les jeunes, la détermination de la peine, les langues officielles, le mariage et le divorce, l'accès au système de justice et la justice applicable aux Autochtones. De plus, compte tenu de l'intérêt commun du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'établissement d'un système de justice durable, le Ministère encourage et facilite le dialogue continu avec les provinces et les territoires dans les domaines de compétence partagée et fournit un financement pour la prestation des programmes qui appuient directement les objectifs stratégiques fédéraux.

Faits saillants de la planification

Pour s'acquitter de son rôle d'intendant du cadre juridique canadien, le Ministère cherchera à réaliser trois priorités organisationnelles : assurer la sûreté et la sécurité des Canadiens et Canadiennes en transformant le système de justice pénale, favoriser la réconciliation et renforcer la gouvernance des droits de la personne et la primauté du droit.

En assurant la coordination et la collaboration avec divers intervenants dans l'élaboration et dans la mise en œuvre de réformes législatives, d'options politiques et d'initiatives, le Ministère assurera la promotion d'un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.

Le Ministère continuera d'élaborer, au besoin, les politiques juridiques et les lois nécessaires et d'appuyer les initiatives de la lettre de mandat en plus des diverses initiatives du gouvernement du Canada, y compris transformer le système de justice pénale, légaliser et réglementer la marijuana, en plus de modifier les dispositions pertinentes du Code criminel, abroger des éléments clés du projet de loi C-42, soit la Loi visant la délivrance simple et sécuritaire des

permis d'arme à feu, et adopter un règlement concernant l'achat et l'importation d'armes à feu, exécuter les mesures législatives touchant l'aide médicale à mourir, renforcer le droit criminel et les conditions de mise en liberté sous caution pour la violence entre conjoints et revoir la stratégie actuelle en matière de litiges. De plus, Justice Canada continuera à collaborer avec son partenaire, Sécurité publique Canada, concernant l'abrogation des éléments problématiques du projet de loi C-51, à savoir la Loi anti-terroriste de 2015, et le dépôt d'une nouvelle loi établissant un meilleur équilibre entre la sécurité et les droits et libertés; d'apporter des modifications en matière d'immigration et de protection des réfugiés qui correspondent à la tradition humanitaire du Canada; de modifier le Code canadien du travail et de promouvoir l'appui aux langues officielles pour les minorités linguistiques. Cette panoplie d'initiatives s'inscrit dans la foulée des activités entreprises en 2016-2017.

Le Ministère appuiera une magistrature solide, indépendante, méritoire et diverse, ainsi qu'un appareil judiciaire équitable, efficace et accessible qui répond aux besoins de la population canadienne. Le Ministère appuiera la ministre dans son rôle d'interlocutrice principale avec la magistrature et l'aidera à assurer le respect de l'indépendance judiciaire. Outre les questions stratégiques courantes comme la rémunération et la conduite des magistrats, une initiative clé en 2017-2018 a trait à la réalisation de l'engagement visant l'expansion des Tribunaux unifiés de la famille. Reflétant l'engagement plus général du gouvernement de consulter et mobiliser les intervenants pertinents, ceci inclura la coordination des efforts de sensibilisation auprès des provinces et territoires. En 2017-2018, Le Ministère continuera d'appuyer les efforts du ministère du Patrimoine canadien pour rétablir un programme modernisé de contestation judiciaire.

En ce qui concerne la politique sur les droits de la personne, le Ministère aidera le ministre à s'acquitter de ses responsabilités stratégiques à l'égard de la Loi canadienne sur les droits de la personne, notamment en donnant suite à l'engagement pris par le gouvernement d'ajouter l'identité de genre aux motifs de discrimination interdits, grâce à l'adoption du projet de loi C-16. Justice Canada continuera d'appuyer le ministre afin de s'assurer que le gouvernement puisse démontrer son plus grand engagement possible à respecter la Charte et à atteindre ses objectifs stratégiques (notamment en appuyant le Canada à s'acquitter de ses obligations internationales en matière des droits de la personne) en empiétant le moins possible sur les droits et la vie privée des Canadiens et Canadiennes.

Dans l'esprit d'un gouvernement ouvert et transparent, le Ministère apportera un appui stratégique à l'examen par le gouvernement de la Loi sur l'accès à l'information, y compris la proposition visant à appliquer la loi de façon appropriée aux entités administratives qui appuient les tribunaux fédéraux. Le Ministère continuera d'appuyer des projets et des réformes portant sur la protection des renseignements personnels dans le secteur public, et fournira des conseils stratégiques au sujet de la Loi sur la protection des renseignements personnels. De plus, Justice Canada appuiera la stratégie horizontale du gouvernement en matière de langues officielles pour 2018-2023.

En 2017-2018, Justice Canada cherchera aussi, en collaboration avec le ministre des Affaires autochtones et du Nord et d'autres ministres, les Premières nations, la Nation métisse, les Inuits, les parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et d'autres partenaires clés, à promouvoir l'objectif du gouvernement du Canada qui consiste à renouveler sa relation

avec les peuples autochtones du Canada. Il poursuivra le travail commencé en 2016-2017 pour appuyer la participation du gouvernement du Canada à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées[vii]. Cette enquête nationale est menée par cinq commissaires qui travaillent indépendamment et a été lancée par le gouvernement du Canada en septembre 2016. Dans le contexte de l'examen du système de justice pénale, le Ministère envisagera des façons de combler les lacunes des services offerts aux Autochtones et de réduire leur surreprésentation au sein du système de justice. Par exemple, le Programme de justice communautaire a tenu une série de séances de mobilisation des intervenants aux quatre coins du pays avec les collectivités autochtones, les bénéficiaires du financement attribué par les programmes, les partenaires provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants dans le domaine de la justice afin d'explorer les causes de la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice traditionnel, et d'y trouver des solutions possibles, des lacunes dans les services et de nouveaux enjeux juridiques. Justice Canada appuiera également l'engagement du gouvernement qui consiste à revoir les lois et les politiques afin de s'assurer que l'État s'acquitte de ses obligations constitutionnelles et internationales en matière de droits de la personne (p. ex., l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones);

Le Ministère continuera d'appuyer tout un éventail d'initiatives en cours, y compris : les droits à l'échelle fédérale des victimes d'actes criminels par la mise en œuvre de la Charte canadienne des droits des victimes;[viii] et, la promotion du Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones. Ces initiatives seront à la base d'activités en matière de politiques et de programmes dans le contexte de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes.[ix]

Par le biais du Programme des avocats spéciaux, le Ministère aide le ministre à s'acquitter des obligations que lui impose la loi dans le contexte d'instances présentées conformément à la section 9 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés[x] et cherche à assurer l'équité des instances en question. L'évaluation du programme de Justice Canada s'est terminée en 2016 et le Ministère continuera à travailler à mettre en œuvre les recommandations en 2017-18. En tandem, le Ministère travaillera à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation de la section 9 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et de l'initiative d'interdiction de territoire pour raison de sécurité nationale que pilote Sécurité publique Canada. Enfin, des changements à la politique seront pris en compte en fonction du processus de consultation tenu auprès d'autres intervenants au sujet du livre vert sur la sécurité nationale (2016).

Comme chef de file de la Stratégie nationale antidrogue[xi], Justice Canada collaborera avec d'autres ministères et organismes fédéraux pour faire face aux enjeux émergents liés à la consommation de drogues illicites, comme l'abus de médicaments d'ordonnance. Le Ministère mettra en œuvre également ses deux programmes découlant de la Stratégie nationale antidrogue, soit le programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie et la composante sur le traitement des drogues du Fonds du système de justice pour les jeunes.

Le Ministère travaillera en partenariat avec Santé Canada et Sécurité publique Canada et en consultation avec les provinces et territoires pour faire adopter une loi au printemps 2017 qui

réglementera rigoureusement l'accès à la marijuana, empêchera que la marijuana se retrouve entre les mains des enfants et évitera que la consommation de marijuana ne profite aux criminels.

En 2017-2018, Justice Canada fera aussi la promotion d'initiatives à l'appui de la justice familiale, de la justice pour les Autochtones et dans le Nord, ainsi que de la justice dans les langues officielles. Ces activités comprennent notamment la prestation continue du Programme de justice pour les Autochtones[xii] (appelé auparavant Stratégie de justice applicable aux Autochtones), le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles[xiii], le Fonds pour l'application de la Loi sur les contraventions[xiv] et, si le programme est renouvelé, le Fonds de soutien des familles[xv].

Le Ministère œuvrera sur la scène internationale comme chef de file au niveau de l'équité du système de justice pénale. Il continuera d'assumer ses responsabilités au sein de la communauté de droit international sur le plan du droit commercial (en menant et appuyant les négociations, notamment avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, l'Organisation des États américains, l'Organisation mondiale du commerce et l'Accord de libre-échange nord-américain) et des droits de la personne. Justice Canada appuiera les priorités du gouvernement en favorisant l'existence d'un milieu international d'affaires solide et d'un système financier stable grâce à la négociation ou la mise en place d'ententes de financement et de commerce internationales.

Pour plus de renseignements sur les priorités du ministère de la Justice, voir la lettre de mandat du ministre sur le site Web du premier ministre du Canada[xvi].

Résultats prévus

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels pour 2015-2016	Résultats réels pour 2014-2015	Résultats réels pour 2013-2014
Les lois et les politiques en matière de justice favorisent un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.	Sur le plan de l'équité du système de justice, classement du Canada à l'échelle internationale	10e rang[1].	Mars 2018	11	15	9

[1] La cible de rendement du Ministère est de classer le Canada au 10e rang ou mieux sur la scène internationale (source : Rapport annuel sur la compétitivité mondiale).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
385 118 141	385 118 141	386 176 639	384 478 149

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
254	254	254

Les renseignements sur les programmes de niveau inférieur du ministère de la Justice sont disponibles sur le site Web[xvii] de Justice Canada et l'InfoBase du SCT[xviii].

Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Description

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels[xix] (BOFVAC) a été créé pour donner aux victimes d'actes criminels une voix au niveau fédéral et pour s'assurer que le gouvernement fédéral respecte ses engagements envers les victimes. Le BOFVAC fournit de l'information directe ainsi que des services d'aiguillage et d'examen des plaintes à ses principaux clients : les victimes, les membres des familles des victimes ou leurs représentants, les organismes d'aide aux victimes et d'autres intervenants pertinents. Le BOFVAC contribue également à sensibiliser davantage aux problèmes systémiques tous les employés du système de justice pénale et d'organismes d'aide aux victimes, et il fournit des recommandations à ce sujet et des avis au gouvernement du Canada par l'intermédiaire du ministre de la Justice. Pour remplir son mandat, le BOFVAC favorise l'accès des victimes aux programmes et services fédéraux existants qui s'adressent à elles; il traite les plaintes des victimes à l'égard du respect des dispositions de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition[xx]; il fait connaître les besoins et préoccupations des victimes et les lois applicables qui profitent aux victimes d'actes criminels, y compris la Charte canadienne des droits des victimes et les principes énoncés dans la Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité; il cerne et examine les nouveaux enjeux et les problèmes systémiques qui ont des conséquences négatives pour les victimes d'actes criminels; et il facilite l'accès des victimes aux programmes et aux services fédéraux qui leur sont offerts en leur fournissant de l'information et des services d'aiguillage. L'Ombudsman relève directement du ministre de la Justice, ce qui signifie donc que le BOFVAC ne relève pas du cadre de gouvernance du Ministère.

Faits saillants de la planification

Pour en savoir davantage sur les activités du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, veuillez consulter le site Web du Bureau[xxi].

Résultats prévus

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	2015-2016 2014-2015 2013-2014 Résultats réels
Les victimes d'actes criminels ont accès à de l'information sur leurs droits et sur les services et programmes fédéraux à leur disposition et/ou ont accès à un processus d'examen des plaintes concernant des programmes, services, lois ou politiques du gouvernement fédéral visant les victimes d'actes criminels.	Pourcentage d'augmentation des communications des clients avec le BOFVAC par rapport à l'année précédente	2	Mars 2018	Non disponible Prière de lire la remarque ci-dessous.
Les ministères et organismes fédéraux, ainsi que d'autres intervenants, reçoivent des recommandations du BOFVAC sur les changements à apporter en faveur des victimes d'actes criminels.	Pourcentage de recommandations du BOFVAC soumises et acceptées et/ou mises en œuvre	100	Mars 2018	Non disponible Prière de lire la remarque ci-dessous.
Les intervenants ont accès à des renseignements exacts et pertinents sur le BOFVAC et ses activités.	Pourcentage de tous les intervenants clés présélectionnés avec qui le BOFVAC communique chaque année	100	Mars 2018	Non disponible Prière de lire la remarque ci-dessous.
	Pourcentage d'augmentation des visites sur le site Web du BOFVAC	5	Mars 2018	Non disponible Prière de lire la remarque ci-dessous.

	par rapport à l'année précédente			

* Le Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels n'est pas visé par le cadre de gouvernance du Ministère. Les activités du BOFVAC pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 sont disponibles dans les rapports annuels du BOFVAC respectivement pour 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités du Bureau, veuillez consulter le site Web du Bureau[xxii].

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
1 312 105	1 312 105	1 312 105	1 312 105

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
9	9	9

Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité

En vertu de la Loi sur le ministère de la Justice[xxiii], le ministre de la Justice et procureur général du Canada offre des services juridiques de haute qualité au gouvernement fédéral, ainsi qu'à ses ministères et organismes. En vertu de l'article 4 de la loi, le Ministre est désigné jurisconsulte du Conseil privé de la Reine[xxiv] et veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques. Le paragraphe 4.1 de la Loi impose à le ministre d'examiner tous les projets de loi soumis ou présentés à la Chambre des communes par le gouvernement et, en application de la Loi sur les textes réglementaires[xxv], tous les règlements présentés par le gouvernement, en vue de vérifier si certaines de leurs dispositions sont incompatibles avec la Charte canadienne des droits et libertés[xxvi]. En outre, en vertu de l'article 5 de la Loi sur le ministère de la Justice, le procureur général est chargé de conseiller les administrateurs des divers ministères au sujet de toutes les questions de droit et de traiter tous les litiges où les ministères ou organismes fédéraux sont parties et qui portent sur des matières de compétence fédérale.

Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement

Description

Le ministère de la Justice offre un ensemble intégré de services de consultation juridique, de contentieux et de services législatifs de haute qualité au ministre de la Justice et aux ministères et organismes fédéraux pour les aider à répondre aux priorités du gouvernement en matière de politiques et de programmes et à contribuer à la réalisation des objectifs gouvernementaux. Il fournit ces services par les moyens suivants : réseau de services juridiques ministériels détachés dans les ministères et organismes clients, services juridiques spécialisés à l'Administration centrale et réseau de bureaux et de sous-bureaux régionaux rendant des services de consultation juridique et de contentieux aux ministères et organismes fédéraux partout au pays.

Faits saillants de la planification

Conformément à son mandat et à la priorité de « soutenir les priorités du gouvernement du Canada en fournissant des services juridiques de haute qualité », le Ministère continuera de soutenir les ministères et organismes fédéraux pour la réalisation de leur programme législatif dans les domaines des affaires économiques, sociales, internationales et gouvernementales.

Affaires économiques

En ce qui concerne les affaires économiques, Justice Canada fournira des services juridiques de haute qualité afin de faciliter la mise en œuvre d'initiatives visant à soutenir la croissance économique, la création d'emplois et la prospérité générale. Ces initiatives comprennent des investissements majeurs dans les infrastructures afin de contribuer à la prospérité future, sans oublier les efforts visant à supprimer les obstacles au commerce canadien entre les provinces et les territoires et avec des partenaires commerciaux de l'étranger. Justice Canada appuiera la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global Canada-Union européenne, ainsi que les pourparlers exploratoires concernant un accord commercial avec la Chine. De plus, le Ministère

assurera un soutien juridique pour les examens quinquennaux des lois se rapportant aux institutions financières, notamment la Loi sur les banques et la Loi sur les sociétés d'assurances.

En outre, le Ministère fournira des services juridiques aux ministères clients qui mènent des activités contribuant au développement économique des Autochtones grâce à diverses initiatives, comme le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones[xxvii], le Plan d'action relatif aux revendications particulières : l'initiative La justice enfin[xxviii], la Politique sur les revendications territoriales globales[xxix], des tables et outils de discussions exploratoires avec les Autochtones et de grands projets d'exploitation des ressources.

Justice Canada appuiera la priorité constante du gouvernement de sécurité frontalière (Plan d'action Par-delà la frontière, comme le contrôle ou le pré-contrôle des passagers) afin d'assurer le passage sécuritaire et légitime de personnes, de biens et de services. Le Ministère collaborera avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour mettre en œuvre la Stratégie en matière de compétences mondiales, notamment en admettant plus de résidents temporaires et permanents, aider à mieux adapter Entrée express aux besoins économiques du Canada et mettre en œuvre les autorisations de voyage électroniques.

Justice continuera d'appuyer le cadre de réglementation de la salubrité des aliments et le renforcement de la surveillance des mesures de sécurité pour le transport des marchandises dangereuses par train. Le Ministère soutiendra les ministères clients en investissant dans la recherche en agriculture, y compris les découvertes scientifiques et aidera à la mise en application d'un nouveau cadre stratégique pluriannuel en agriculture. Des services juridiques en matière de droit environnemental seront aussi assurés pour la mise en œuvre du plan du gouvernement du Canada en matière de gouvernance environnementale et d'économie durable, y compris l'établissement du prix du carbone.

Justice Canada aidera Innovation, Sciences et Développement économique Canada à exécuter le programme d'innovation, à aider les entreprises canadiennes à croître et à tirer parti des accords commerciaux et des processus modernisés du commerce intérieur. Le Ministère appuiera l'établissement de la Banque de l'infrastructure, y compris la rédaction de nouvelles mesures législatives ministérielles, dans le cadre du plan décennal de financement des infrastructures qu'élaborera le gouvernement. Sur le plan de l'approvisionnement, Justice collaborera avec Services publics et Approvisionnement Canada pour remplacer les avions de chasse CF-18 et appuiera le renouvellement de la flotte de la Marine royale canadienne et de la Garde côtière canadienne par le biais de la Stratégie nationale de construction navale.

Affaires sociales

En matière d'affaires sociales, le Ministère continuera de fournir des services juridiques pour appuyer les priorités clés du gouvernement en matière de sécurité publique, y compris les réformes de la Loi antiterroriste de 2015, la création d'un comité législatif de parlementaires chargé de revoir le travail des organismes de sécurité nationale, ainsi que la réforme du contrôle des armes à feu. Le ministère de la Justice appuiera ses ministères clients dans les domaines de la sûreté publique et de la sécurité nationale, en renouvelant la stratégie canadienne sur la cyber sécurité. Le Ministère collaborera également avec le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et le ministre de la Santé pour légaliser et réglementer la marijuana. Le

ministère travaillera avec le ministre de la Santé, les provinces et les territoires pour mettre en œuvre le projet de loi C-14, la Loi sur l'aide médicale à mourir. Il assurera un soutien juridique dans le contexte de l'examen quinquennal de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Le Ministère aidera aussi le gouvernement à planifier et à organiser les célébrations du 150e anniversaire du Canada grâce à la collaboration avec ses partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, de même que les secteurs privé et but non lucratif, y compris le 35e anniversaire de la Charte canadienne des droits et libertés.

Justice continuera d'appuyer le gouvernement dans son examen du système de justice pénale en s'efforçant délibérément d'établir des ponts avec les autres structures du régime social telles que la santé, le logement et la protection à l'enfance. La capacité de travailler et de collaborer entre les différents secteurs sera déterminante pour assurer le succès à long terme de cette initiative et garantir de plus amples retombées sociétales. Il ne faudra en outre pas perdre de vue l'importance de miser sur une plus grande intégration des données et de l'information pour soutenir les mesures à prendre et répondre aux besoins des décideurs. Afin d'aider les travailleurs et les employeurs, le Ministère collaborera avec Emploi et Développement social Canada pour améliorer le régime d'assurance emploi afin qu'il corresponde davantage à la réalité du marché du travail d'aujourd'hui, notamment en réduisant le délai de carence pour les prestations de deux semaines à une semaine.

Le Ministère assurera des services juridiques à tous les ministères et organismes fédéraux dans le but d'atteindre les priorités du gouvernement de réconciliation par le renouvellement des rapports de nation à nation entre le Canada et les peuples autochtones, la concrétisation des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en fonction de l'article 35 de la Loi constitutionnelle et la poursuite de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Justice travaillera également avec le ministre de Patrimoine canadien pour promouvoir, protéger et renforcer les langues et la culture autochtones.

Affaires internationales

Les initiatives soutenues par le Ministère dans le domaine des affaires internationales portent notamment sur l'application d'une approche réfléchie de lutte contre le terrorisme, l'exécution d'un nouveau programme de lutte contre l'évasion et l'évitement fiscaux et l'adoption de mesures d'extradition et d'aide juridique réciproque conformes aux valeurs canadiennes – soit l'établissement d'un équilibre entre les droits et la sécurité. Le Ministère appuiera également les interventions diplomatiques et le leadership redynamisés du Canada dans de grands dossiers internationaux clés et au sein des institutions multilatérales, notamment en défendant les valeurs de la gouvernance inclusive et redditionnelle, le respect de la diversité et des droits de la personne, ainsi que les droits des femmes et des réfugiés.

Le Ministère sera actif en matière de droit public international, de droit privé, de droit des droits de la personne et de droit commercial en dirigeant ou appuyant les négociations, notamment en représentant les intérêts du Canada auprès des organismes internationaux dont le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, l'Institut international pour l'unification du droit privé et l'Organisation des États américains. Il travaillera à appliquer les dispositions de l'Accord de

partenariat stratégique Canada-Union européenne qui favorise une collaboration soutenue. Le Ministère continuera de contribuer à l'élaboration de conventions internationales dans des domaines tels que l'établissement de la filiation pour les enfants, y compris ceux non visés par des ententes internationales de maternité de substitution, la reconnaissance et l'application d'ordres de protection civile transfrontaliers et l'accès plus facile au crédit et à des prêts garantis sur le marché international pour de l'équipement dans les secteurs miniers, agricoles et de construction. De plus, le Ministère contribuera à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, notamment le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques[xxx].

Justice Canada aidera Affaires mondiales Canada à attirer des investissements étrangers pouvant créer des emplois et des occasions d'affaires pour les Canadiens et Canadiennes de classe moyenne et appuiera l'initiative du gouvernement consistant à recentrer l'aide au développement du Canada. Le Ministère travaillera avec l'Agence des services frontaliers Canada pour accueillir les étrangers sans papiers qui arrivent par voie maritime et revoir les activités étrangères qui protègent l'intégrité des frontières canadiennes. Justice continuera de fournir des services juridiques pour ce qui est de la communication de l'information préalable sur les voyageurs et des ententes concernant les dossiers des voyageurs aériens avec l'Union européenne afin d'assurer la sécurité des voyages internationaux.

Affaires gouvernementales

Justice Canada appuiera des initiatives dans le domaine des affaires gouvernementales, comme assurer des services juridiques liés aux négociations des conventions collectives de la Fonction publique et apporter des modifications aux lois et règlements en matière de pension publique et privée. Il aidera aussi la Gendarmerie royale du Canada à mettre en œuvre la Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada et la Loi C-7 (Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures), si elle est adoptée par le parlement.

Le ministère de la Justice prodiguera des conseils juridiques et stratégiques en matière de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information tout en appuyant les initiatives du gouvernement qui favorisent l'ouverture et la transparence.

Le Ministère fournira des services de contentieux qui veilleront à ce que les réponses du gouvernement aux contestations fondées sur la Charte soient équitables, justes et respectueuses de la Charte. Justice Canada poursuivra son examen de la stratégie de traitement des litiges en l'intégrant au processus d'élaboration de politiques publiques du gouvernement alors que les risques de nature monétaire ou non liés au litige seront pris en considération dans la planification et l'application de nouvelles politiques et lois. Le ministère de la Justice collaborera avec les ministères pour adopter des positions communes en cas de litiges, qui tiennent compte de tous les ministères et de prévoir un règlement hâtif grâce à des initiatives et à des programmes gouvernementaux ou à la réforme des lois et règlements. Dans le cas des litiges qui peuvent toucher plusieurs ministères, des groupes autochtones, des provinces, des territoires, l'industrie et d'autres intervenants, le Ministère maintiendra son approche pangouvernementale.

Le Ministère aidera l'Agence du Revenu du Canada (ARC) à assurer l'équité et l'intégrité du régime fiscal alors que celle-ci investira 444 millions $ sur cinq ans (prévus dans le Budget de 2016) afin de lutter contre l'évitement fiscal. Justice Canada aidera aussi l'ARC à utiliser l'investissement proposé de 351,6 millions $ dans le Budget de 2016 sur une période de cinq ans pour renforcer sa capacité de collecter les dettes en souffrance, en fournissant des services juridiques dans le cadre de dossiers de recouvrement complexes et à risque élevé de plus en plus nombreux. De plus, à la suite d'une vérification des oppositions en matière d'impôt sur le revenu menée par le Bureau du vérificateur général, le Ministère travaillera avec l'ARC pour réduire les dossiers en attente, y compris les dossiers de groupes nationaux. Justice appuiera l'ARC en traitant un volume de litiges qui devrait s'accroître partout au pays au cours des prochaines années.

Le Ministère continuera à préciser et à améliorer son fonctionnement en tenant compte des recommandations découlant de l'Examen des services juridiques, c'est-à-dire accroître de plus en plus le recours à des parajuristes, en utilisant des équipes virtuelles, investir dans de nouveaux processus et la nouvelle technologie, favoriser une gestion efficace des risques juridiques et harmoniser davantage les ressources humaines aux priorités. Il poursuivra la rationalisation de son organisation, incluant la création de Centres d'expertise en droit de l'approvisionnement et en droit du travail et de l'emploi et la centralisation des conseils juridiques en matière de langues officielles. Justice Canada maintiendra également son appui à l'initiative horizontale concernant les langues officielles[xxxi] menée par Patrimoine canadien.

Pour plus de renseignements sur les priorités du ministère de la Justice, veuillez consulter la lettre de mandat du ministre sur le site Web du premier ministre du Canada[xxxii].

Résultats prévus

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	2013-2014 2014-2015 2015-2016 Résultats réels
Prestation aux ministères et organismes fédéraux de services juridiques de haute qualité	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard de la qualité globale des services de consultation juridique, de contentieux, de rédaction législative et réglementaire sur une échelle de 1 à 10	8	Avril 2020	Consultation : 8,4* Contentieux : 8,3* Rédaction législative : 8,5* Rédaction réglementaire : 8,5*
	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard du	8	Avril 2020	Réactivité / Accessibilité : 8,6*

	rendement du ministère de la Justice par rapport aux normes de services en matière de prestation de services juridiques, sur une échelle de 1 à 10			Utilité : 8,0* Respect des échéances : 7,9*		
Représentation des intérêts de la Couronne devant les cours et tribunaux	Pourcentage de dossiers de contentieux qui reçoivent un résultat favorable (jugés et réglés)	70	Avril 2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
				81**	71	72,1

*Les résultats présentés reflètent la rétroaction recueillie au cours du cycle II de l'Enquête sur la satisfaction des clients (2009-2012). L'enquête a été reprise en 2016-2017.

** Tous les litiges réglés sont inclus dans les résultats favorables. L'enquête précédente établissait une séparation entre les résultats jugés favorables et les autres. En raison de la clarification de la méthodologie, il y a augmentation des résultats favorables par rapport à l'année précédente. Compte tenu de cette méthodologie clarifiée, le Ministère fixera un nouveau seuil pour les années à venir.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
195 920 770	195 920 770	191 669 494	191 669 494

Remarque : Les dépenses prévues sont nettes des recettes disponibles. Les dépenses prévues pour 2017-2018 et les exercices suivants excluent tout le financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
3 089	3 089	3 089

Les renseignements sur les programmes de niveau inférieur du ministère de la Justice sont disponibles sur le site Web du Ministère[xxxiii] et dans l'InfoBase du SCT[xxxiv].

Services internes

Description

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques internes (avocat ministériel), services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

Les services qui s'inscrivent dans le Programme des services internes (y compris la Planification des investissements, la Gestion des risques, la Vérification interne et l'Évaluation) appuient pleinement les efforts déployés par le Ministère pour produire ses deux résultats stratégiques, soit un système de justice canadien équitable, adapté et accessible et un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité. Le Programme des services internes contribuera activement à la réalisation de la priorité du Ministère qui consiste à « gérer la transformation organisationnelle pour appuyer les activités et l'excellence juridique ».

En 2017-2018, Justice Canada appuiera les priorités de renouvellement du gouvernement liées à l'initiative Objectif 2020[xxxv] afin de faire progresser la vision d'« Équipe juridique du Canada » du Ministère. Il fera les efforts requis pour rassembler en priorité les collaborateurs nécessaires, créer le milieu de travail, accroître sa capacité et faire preuve du leadership requis pour que l'avenir soit prospère et prometteur. Étant donné que bien des employés et 45 p. cent des cadres supérieurs seront admissibles à la retraite d'ici mars 2020, il est essentiel de renouveler l'effectif par des stratégies de renouvellement et de transfert des connaissances. Ces efforts s'accompagneront de la conception et de la mise en place d'une approche intégrée de gestion du rendement, de gestion des talents et de planification de la relève. Le Ministère améliorera également l'excellence professionnelle au sein de son équipe juridique et d'autres groupes professionnels grâce à de la formation interne entre pairs, de la formation en ligne, des groupes de pratique du droit et de la formation commune. Des occasions de perfectionnement professionnel seront offertes à tous les employés en partenariat avec l'École de la fonction publique du Canada.

Justice Canada mettra en place des stratégies pour aider les employés à maintenir une conciliation adéquate travail-vie personnelle. Il mettra en application la Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail[xxxvi] adoptée par le gouvernement du Canada en 2016. Justice Canada maintiendra l'application de sa stratégie d'apprentissage en santé mentale à l'échelle de l'organisation avec un soutien empreint de compassion aux personnes souffrant d'un problème de santé mentale. De plus, du coaching aux employés sur un milieu de travail sain et sécuritaire sera fourni. Le Ministère fait sien l'engagement du

gouvernement de « créer une culture qui inscrit la santé, la sécurité et le bien-être psychologiques dans tous les aspects du milieu de travail grâce à la collaboration, à l'inclusivité et au respect. »

Grâce à ses trois piliers (l'approche globale du ministère de la Justice, l'excellence juridique et opérationnelle, ainsi que l'application de nouvelles façons de travailler par la recherche du talent, l'innovation et la technologie), le Ministère concrétisera de plus en plus sa vision d'équipe juridique du Canada qui est axée sur un partenariat entre le ministère de la Justice et ses clients, l'innovation, le savoir-faire intégré, la mise à profit de la technologie et la prise de décisions fondée sur des données probantes. Il précisera et améliorera en outre son fonctionnement, selon les recommandations de l'Examen des services juridiques, et modernisera son modèle de prestation des services. Il poursuivra également ses initiatives visant à simplifier et à automatiser ses activités internes et à améliorer sa productivité. Le Ministère utilisera l'analyse des activités pour mieux exploiter les données et tendances en matière de rendement servant à appuyer la prise de décisions opérationnelles et stratégiques. Ces efforts comprendront la création d'une base intégrée de données tirées des systèmes ministériels, laquelle fournira de l'information qui aide les organismes clients à mieux gérer leur demande de services juridiques. Ils correspondent à la demande du Greffier de revoir ce qui est fait et comment le travail est fait, et de simplifier les flux de travail et les processus.

Afin d'améliorer les communications et la participation, le Ministère poursuivra le virage vers une approche numérique d'abord afin que des services de communication efficients et efficaces soient fournis au Ministère, à ses partenaires gouvernementaux, ainsi qu'à la population canadienne. Ce virage consiste notamment à utiliser des données d'analyse dans les activités courantes et la prise de décisions et à offrir un contenu intégré sur de nombreux médias pour pouvoir répondre à la grande diversité des besoins en information des Canadiens et Canadiennes.

Grâce à la réalisation de sa Stratégie Information@Justice, le Ministère transformera ses pratiques de gestion de l'information en adoptant une norme numérique et en améliorant l'échange d'information par la mise en place de l'Environnement de travail numérique à l'échelle du Ministère. Justice Canada appuiera le Gouvernement ouvert[xxxvii] en créant une culture d'information ouverte et partagée par défaut. De plus, la solution de gestion des dossiers judiciaires du ministère de la Justice fournira un système moderne et souple qui s'harmonisera avec les normes en matière de technologie de l'information du gouvernement du Canada. Justice Canada appuiera les diverses initiatives de gestion de l'information et de technologie de l'information du gouvernement du Canada, notamment celles sur le plan de la cyber sécurité, de la transformation du système de courriels et des télécommunications.

Le Ministère contribuera à la transition et à la mise en application de la nouvelle Politique sur les résultats du Secrétariat du Conseil du Trésor en essayant d'améliorer constamment son approche à l'égard de l'évaluation du rendement. Il améliorera ainsi sa capacité à démontrer les progrès réalisés et les résultats obtenus par rapport à ses engagements.

Pour appuyer des initiatives pangouvernementales, le Ministère poursuivra la mise en œuvre de Milieu de travail 2.0 en mettant en place des mesures en vue d'optimiser l'utilisation de l'espace tout en favorisant le maintien d'un lieu de travail sain et moderne pour les employés. La mise en œuvre de l'initiative Milieu de travail 2.0 exigera notamment la création d'un milieu favorable au bien-être mental et inclusif. Justice Canada favorisera également le déploiement de la

Stratégie fédérale de développement durable de 2016-2019[xxxviii] après avoir mis fin à la Stratégie fédérale de développement durable de 2013-2016[xxxix]. La Stratégie de développement durable de 2017-2020 veillera à ce que les nouvelles normes et pratiques novatrices intègrent la transition du gouvernement à faible émission de carbone.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
73 808 640	73 808 640	73 228 692	73 220 582

Remarque : Les dépenses prévues sont nettes des recettes disponibles. Les dépenses prévues pour 2017-2018 et les exercices suivants excluent tout le financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
948	948	948

Dépenses et ressources humaines

Dépenses prévues

Faits saillants des dépenses

Comme l'indique le diagramme qui suit, le total des dépenses prévues du Ministère (législatives et votées) devrait diminuer en 2017-2018 pour passer à 656,2 millions de dollars par rapport à une prévision de 704,2 millions de dollars en 2016-2017. En tant que principal fournisseur de services juridiques aux autres ministères et organismes fédéraux, le ministère de la Justice a une autorisation de revenus nets en vertu d'un crédit de percevoir et de dépenser les recettes provenant de ces services dans le cadre de l'autorisation de crédit 1 (dépenses de fonctionnement). Aux fins des rapports ministériels, ces recettes disponibles réduisent les autorisations et les dépenses totales du Ministère. Aux fins de comparaison, les « dépenses prévues » sont nettes des recettes disponibles.

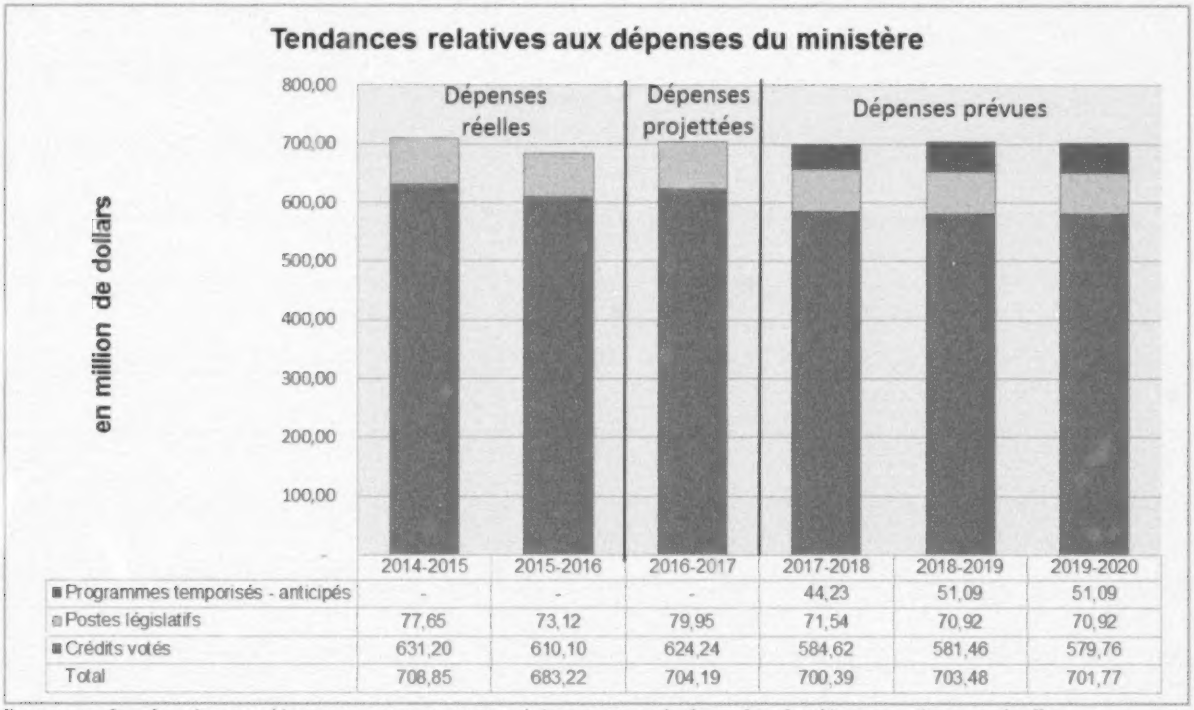

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Programmes temporisés - anticipés	-	-	-	44,23	51,09	51,09
Postes législatifs	77,65	73,12	79,95	71,54	70,92	70,92
Crédits votés	631,20	610,10	624,24	584,62	581,46	579,76
Total	708,85	683,22	704,19	700,39	703,48	701,77

Remarque : Les données associées aux programmes temporisés ne sont pas incluses dans les dépenses prévues, mais elles figurent plutôt dans le diagramme ci-dessus de façon à démontrer l'effet du financement temporisé au cours de la période de planification de trois ans. Il peut y avoir des divergences en raison de l'arrondissement des chiffres De plus, les dépenses prévues pour 2017-2018 et les exercices suivants excluent tout le financement provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor.

Le Ministère détient des autorisations de revenus nets en vertu d'un crédit de 296,2 millions de dollars qui peuvent servir à bonifier le budget de fonctionnement. Les autorisations de revenus nets en vertu d'un crédit sont théoriquement réparties entre les programmes de services juridiques au gouvernement et ceux des services internes. Les recettes réelles réparties entre les programmes peuvent varier en fonction de nombreux éléments, comme les taux de services juridiques approuvés chaque année par le Conseil du Trésor, la fluctuation de la demande en services juridiques de la part des clients ministériels et la somme réelle de recettes recueillies en plus ou en moins de ces autorisations. Comme le montre le diagramme qui suit, la somme prévue de recettes disponibles pour le Ministère devrait atteindre 295,1 millions de dollars.

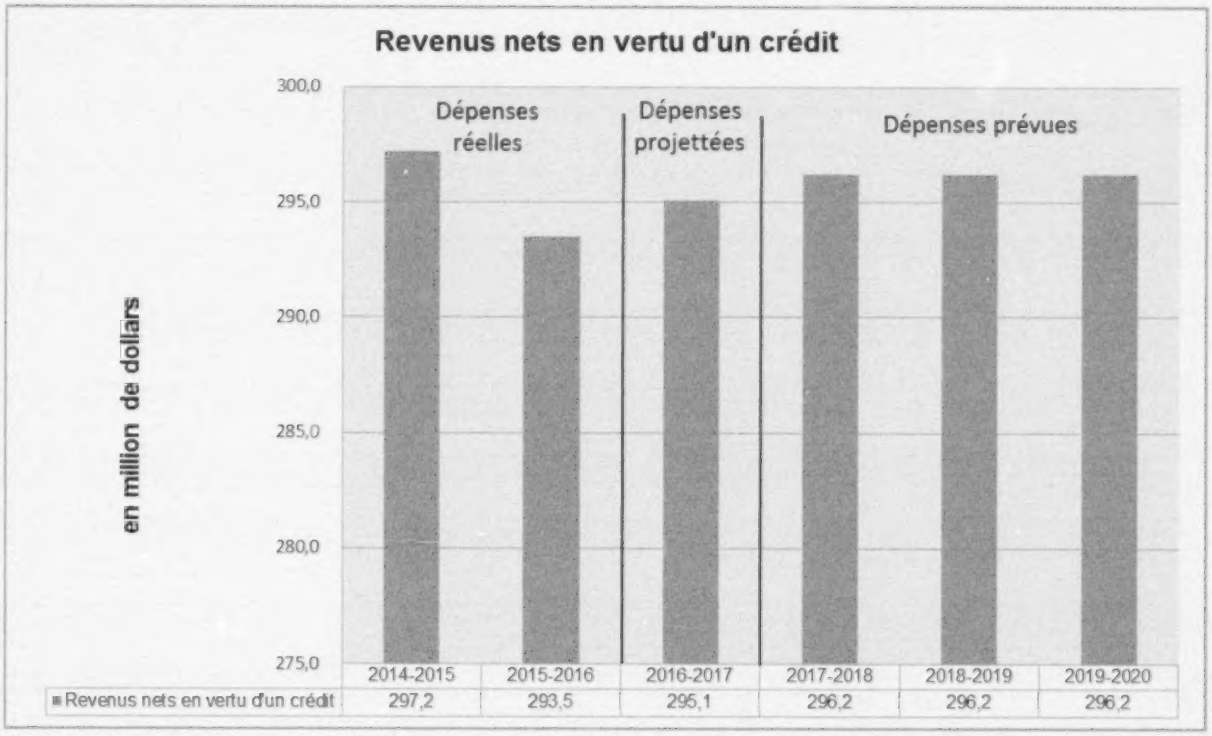

Sommaire de la planification budgétaire (en dollars)

Programmes et Services internes	Dépenses pour 2014-2015	Dépenses pour 2015-2016	Dépenses prévues pour 2016-2017	Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible							
Programme 1.1 : Gouvernance du cadre juridique canadien	383 759 270	384 331 448	416 355 245	385 118 141	385 118 141	386 176 639	384 478 149
Programme 1.2 : Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1 080 164	1 115 554	1 225 894	1 312 105	1 312 105	1 312 105	1 312 105
Total partiel	384 839 434	385 447 002	417 581 139	386 430 246	386 430 246	387 488 744	385 790 254
Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité							
Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement	208 762 406	194 449 097	195 316 292	195 920 770	195 920 770	191 669 494	191 669 494
Total partiel	208 762 406	194 449 097	195 316 292	195 920 770	195 920 770	191 669 494	191 669 494
Services internes	115 249 778	103 323 708	91 295 715	73 808 640	73 808 640	73 228 692	73 220 582
Total	708 851 618	683 219 807	704 193 146	656 159 656	656 159 656	652 386 930	650 680 330

Remarque : Il peut y avoir des divergences en raison de l'arrondissement des chiffres. L'information financière figurant dans le tableau est nette des recettes disponibles. Les dépenses prévues pour 2017-2018 et les exercices suivants excluent les fonds provenant de tous les crédits centraux du Conseil du Trésor.

Sommaire de la planification budgétaire

Dans les tableaux ci-dessus, les dépenses prévues pour 2016-2017 correspondent aux autorisations reçues jusqu'à maintenant, y compris le financement en vertu des crédits centraux du Conseil du Trésor[xi] pour le report du budget de fonctionnement et les conventions collectives ratifiées, ainsi que tout excédent prévu au sein des programmes du Ministère. Les dépenses prévues pour 2017-2018 et les exercices suivants représentent les fonds déjà inclus dans les niveaux de référence du Ministère; elles ne tiennent pas compte des décisions budgétaires futures.

Le ministère de la Justice prévoit des dépenses de 704,2 millions de dollars et de 656,2 millions de dollars pour 2016-2017 et 2017-2018 respectivement. Ces montants excluent les autorisations de revenus nets en vertu d'un crédit du Ministère, ce qui lui permet de percevoir et de dépenser les recettes aux fins de prestation de services juridiques à d'autres ministères.

L'écart de 48,0 millions de dollars entre les dépenses de 2016-2017 et celles de 2017-2018 est principalement attribuable aux facteurs clés suivants :

- **Gouvernance du cadre juridique canadien :**
  La diminution prévue des dépenses s'explique surtout par l'expiration d'autorisations de dépenses budgétaires pour certaines initiatives à la fin du présent exercice financier (par exemple, le Programme de justice pour les Autochtones, l'Initiative du soutien des familles vivant une séparation ou un divorce et le volet d'aide juridique à l'immigration et aux réfugiés du Programme d'aide juridique) et est compensée par les excédents prévus au titre des dépenses de programmes.

- **Services juridiques au gouvernement :**
  Aucune variation importante n'est identifiée.

- **Services internes :**
  La diminution des dépenses prévues pour les services internes est surtout attribuable à l'obtention d'un financement exceptionnel pour un projet à partir du crédit central de report du budget de fonctionnement de 2016-2017.

Ressources humaines planifiées (équivalents temps plein ou ETP)

Sommaire de la planification des ressources humaines (équivalents temps plein)

Programmes et Services internes	ETP pour 2014-2015	ETP pour 2015-2016	ETP projetés pour 2016-2017	ETP prévus pour 2017-2018	ETP prévus pour 2018-2019	ETP prévus pour 2019-2020
Programme 1.1 : Gouvernance du cadre juridique canadien	253	255	254	254	254	254
Programme 1.2 : Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	9	9	9	9	9	9
Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement	3 079	3 023	3 089	3 089	3 089	3 089
Total partiel	3 341	3 287	3 352	3 352	3 352	3 352
Services internes	1 058	1 050	948	948	948	948
Total	4 399	4 337	4 300	4 300	4 300	4 300

Remarque : Il peut y avoir des divergences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir de l'information sur les crédits du ministère de la Justice, veuillez consulter le Budget principal des dépenses de 2017-2018[xli].

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations du ministère de la Justice du Canada. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du Plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le site Web du ministère de la Justice[xlii].

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats projetés de 2016 2017	Résultats prévus pour 2017-2018	Écart (résultats prévus pour 2017 2018 moins résultats projetés de 2016 2017)
Total des dépenses	1 082 287	1 037 943	(44 344)
Total des revenus	295 081	296 200	1 119
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	787 206	741 743	(45 463)

Le total des dépenses diminuera de 1 082,3 millions de dollars à 1 038,0 millions de dollars (baisse de 44,3 millions de dollars) principalement en raison de l'expiration des autorisations de dépenses budgétaires pour certaines initiatives (mentionnées précédemment dans le rapport) et en raison du financement reçu en 2016-2017 de crédits centraux du Conseil du Trésor (report du budget de fonctionnement) inclus dans les résultats projetés pour 2016-2017, mais pas dans les dépenses prévues pour 2017-2018. Ces diminutions sont compensées par les excédents attendus pour 2016-2017 qui ne sont pas compris dans les dépenses prévues pour 2017-2018.

La variation des revenus de 295,1 millions de dollars à 296,2 millions de dollars (augmentation de 1,1 million de dollars) est attribuable à la différence entre les dernières prévisions des recettes pour 2016-2017 et l'autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit approuvé en 2017-2018.

Renseignements supplémentaires

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : Jody Wilson-Raybould, c.p., c.r., députée

Administrateur général : William F. Pentney, c.r.

Portefeuille ministériel : Justice

Année d'incorporation ou de création : 1868

Principale autorité législative : Loi sur le ministère de la Justice[xliii]

Cadre de présentation de rapport

Voici ci-dessous les résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes officiels du ministère de la Justice du Canada pour 2017-2018 :

1. **Résultat stratégique** : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible
    - 1.1 **Programme :** Gouvernance du cadre juridique canadien
        - 1.1.1 **Sous-programme** : Politiques juridiques et lois
        - 1.1.2 **Sous-programme** : Appui au système de justice
            - 1.1.2.1 **Sous-sous-programme** : Justice pénale et représentation juridique
            - 1.1.2.2 **Sous-sous-programme** : Victimes d'actes criminels
            - 1.1.2.3 **Sous-sous-programme** : Justice pour les jeunes
            - 1.1.2.4 **Sous-sous-programme** : Justice familiale
            - 1.1.2.5 **Sous-sous-programme** : Autochtones et justice dans le Nord
            - 1.1.2.6 **Sous-sous-programme** : Justice en langues officielles
    - 1.2 **Programme** : Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels
2. **Résultat stratégique** : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité
    - 2.1 **Programme** : Programme des services juridiques au gouvernement

Services internes

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Des renseignements sur les programmes de niveau inférieur sont disponibles sur le site Web[xliv] du ministère de la Justice et dans l'InfoBase du SCT[xlv].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent sont disponibles sur le site Web du ministère de la Justice[xlvi] :

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de cinq millions de dollars ou plus;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de cinq millions de dollars;
- Initiatives horizontales;
- Audits internes à venir au cours du prochain exercice financier; et
- Évaluations à venir au cours des cinq prochains exercices financiers.

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[xlvii]. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Renseignements généraux :

Direction des communications
Téléphone : (613) 957-4222
ATS : 613-992-4556
Courriel : webadmin@justice.gc.ca

Renseignements aux médias :

Direction des communications
Téléphone : (613) 957-4207
Courriel : media@justice.gc.ca

Annexe A : Définitions

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)
Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)
Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)
Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation) Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor

dépenses budgétaires (budgetary expenditures) Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État

dépenses législatives (statutory expenditures)
Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)
Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)
En ce qui a trait aux Plans ministériels et aux Rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Department Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiatives)

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis, et qui a été désignée (p. ex., par le Cabinet, un organisme central, etc.) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

plan (plans)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Fournir les renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priorities)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2017-2018, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c.-à-d. la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une Responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (results)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Ils devraient subir l'influence des résultats des programmes, mais ils échappent généralement au contrôle direct des ministères.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens et Canadiennes qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

[i] Site Web du premier ministre du Canada, http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-la-justice-et-procureur-general-du-canada

[ii] Ministère de la Justice du Canada, http://canada.justice.gc.ca/fra/index.html

[iii] Ministère de la Justice du Canada, l'honorable Jody Wilson-Raybould, https://www.canada.ca/fr/gouvernement/ministres/jody-wilson-raybould

[iv] Ibid.

[v] Ministère de la Justice, Loi sur le ministère de la Justice, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/

[vi] Site Web du premier ministre du Canada, http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-la-justice-et-procureur-general-du-canada

[vii] Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, http://www.mmiwg-ffada.ca/fr/a-propos-de-nous/

[viii] Ministère de la Justice, Charte canadienne des droits des victimes, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-23.7/page-1.html

[ix] Gouvernement du Canada, Stratégie fédérale d'aide aux victimes et Fonds d'aide aux victimes, http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?mthd=index&crtr.page=1&nid=878709&_ga=1.203742608.1238073148.1484065290

[x] Ministère de la Justice, Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/

[xi] Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, http://www.canadiensensante.gc.ca/anti-drug-antidrogue/index-fra.php?_ga=1.212504535.21255859.1469194773

[xii] Ministère de la Justice, Stratégie de justice applicable aux Autochtones, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html

[xiii] Ministère de la Justice, Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/lo-ol/index.html

[xiv] Ministère de la Justice Canada, Fonds pour l'application de la Loi sur les contraventions – Présentation, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/contraventions.html

[xv] Ministère de la Justice, Fonds de soutien des familles – Initiatives sur le droit de la famille, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/famil/vidf-fjic.html

[xvi] Site Web du premier ministre du Canada, http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-la-justice-et-procureur-general-du-canada

[xvii] Ministère de la Justice, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2017_2018/supp/index.html

[xviii] Gouvernement du Canada InfoBase, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start.

[xix] Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, http://www.victimesdabord.gc.ca/index.html

[xx] Ministère de la Justice, Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-44.6/

[xxi] Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, http://www.victimesdabord.gc.ca/

[xxii] Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, http://www.victimesdabord.gc.ca/index.html

[xxiii] Ministère de la Justice, Loi sur le ministère de la Justice, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/index.html

[xxiv] Bureau du Conseil privé, Conseil privé de la Reine pour le Canada, http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=council-conseil&doc=description-fra.htm

[xxv] Ministère de la Justice, Loi sur les textes réglementaires, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-22/

[xxvi] Ministère de la Justice, Loi constitutionnelle de 1982, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html

[xxvii] Gouvernement du Canada, Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033498/1100100033499

[xxviii] Gouvernement du Canada, Plan d'action relatif aux revendications particulières, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100030516/1100100030517

[xxix] Affaires autochtones et du Nord Canada, Le renouvellement de la Politique sur les revendications territoriales globales, https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1408631807053/1408631881247

[xxx] Gouvernement du Canada, Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique, https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/cadre-pancanadien.html

[xxxi] Gouvernement du Canada, Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018, http://canada.pch.gc.ca/fra/1455797494601/1455797557094

[xxxii] Site Web du premier ministre du Canada, http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-la-justice-et-procureur-general-du-canada

[xxxiii] Ministère de la Justice, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2017_2018/supp/index.html

[xxxiv] Gouvernement du Canada, InfoBase, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

[xxxv] Greffier du Conseil privé, Document d'information, http://www.clerk.gc.ca/fra/feature.asp?pageId=351

[xxxvi] Gouvernement du Canada, Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail, http://www.tbs-sct.gc.ca/psm-fpfm/healthy-sain/wwb-memt/mhw-mmt/strategy-strategie-fra.asp

[xxxvii] Gouvernement du Canada, Gouvernement ouvert, http://ouvert.canada.ca/fr

[xxxviii] Gouvernement du Canada, Planifier un avenir durable Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2016-2019, http://fsds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/intro/

[xxxix] Environnement Canada, Réaliser un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2013-2016, http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=A22718BA-1

[xl] Secrétariat du Conseil du Trésor, Autorisations par budgets déposés, http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/bc-bd/index-fra.asp

[xli] Budget principal des dépenses de 2016–2017, http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp

[xlii] Ministère de la Justice, État des résultats condensé prospectif, http://www.justice.gc.ca/fra/rp-pr/cp-pm/rpp/2017_2018/foso-erp.html

[xliii] Ministère de la Justice, Loi sur le ministère de la Justice, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/

[xliv] Ministère de la Justice, Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur, http://www.justice.gc.ca/fra/rp-pr/cp-pm/rpp/2017_2018/supp/index.html

[xlv] Gouvernement du Canada, InfoBase, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

[xlvi] Ministère de la Justice, Tableaux de renseignements supplémentaires, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2017_2018/supp/index.html

[xlvii] Ministère des Finances Canada, Dépenses fiscales et évaluations, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp